

—CANDIDATURE 2022—
DE LA VILLE
d'Orly
AU LABEL DE QUALITÉ DE VIE
VILLES ET VILLAGES
FLEURIS

SOMMAIRE

PRÉAMBULE / INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DU PARCOURS DU JURY 2022	4

PARTIE 1 :

LA VILLE D'ORLY ET SA DÉMARCHE DE VALORISATION	5
--	---

I - Présentation de la commune

A. LA CULTURE ORLYSIENNE	5
B. LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE	6
C. LA SITUATION ÉCONOMIQUE	8
D. STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	8

II - Stratégie d'aménagement paysager à Orly

A. UNE DÉMARCHE PARTAGÉE ET CO-CONSTRUITE	10
B. DES OUTILS D'APPUI	11

III - Stratégie et gestion des espaces verts

A. LES MODES ET MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS	12
B. LE SERVICE DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE D'ORLY	12

PARTIE 2 :

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	14
---------------------------------------	----

I - Actions vers la population

A. INFORMER LES HABITANTS	14
B. INTÉGRER LES SUGGESTIONS DES HABITANTS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE À ORLY	14
C. SENSIBILISATION	15
D. LE LABEL DE QUALITÉ DE VIE VVF : UN INDICATEUR DU CADRE DE VIE D'ORLY	18

II - Actions vers les services municipaux

PARTIE 3 :

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT	19
-------------------------------------	----

I - Diversité botanique

II - Pertinence des plantations en fonction des lieux	21
---	----

III - Qualité d'entretien et mesures de protection	21
--	----

IV- Renouveau du patrimoine végétal	21
-------------------------------------	----

V - Créativité et harmonie	21
----------------------------	----

PARTIE 4 :

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC	22
--	----

I - Les actions en faveur de la biodiversité

A. CONNAÎTRE, INVENTORIER ET PROTÉGER	22
B. ACTIONS ET PARTENAIRES	22
C. RÉGULATION DES ESPÈCES INVASIVES	23

II - Les actions en faveur des ressources naturelles

A. GESTION DES SOLS	23
B. GESTION RESPONSABLE DE L'EAU	24
C. RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	25

III - La qualité de l'espace public orlysiens

A. CIRCULER À ORLY	26
B. EFFACEMENT DES RÉSEAUX	27
C. QUALITÉ DE LA VOIRIE ET PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC	28

PARTIE 5 :

Conclusion	30
------------	----



PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, consciente de l'importance du bien-être de ses habitants mais aussi à grande échelle, face aux enjeux planétaires de réchauffement climatique, de préservation des ressources naturelles, de préservation de la biodiversité et d'économies d'énergie, la Ville d'Orly a placé la préservation de son cadre de vie et de son environnement au cœur de sa politique municipale.

Elle s'est engagée en 2017 dans l'élaboration d'un Agenda 21, projet territorial de développement durable et mis en place depuis 2018. L'objectif de ce projet est de planifier localement des actions concrètes en faveur d'un développement soutenable de son territoire, pour la qualité de l'air, la préservation de la vie et le bien-être de ses habitants.

On retrouve cet engagement dans la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de 2020 qui intègre les enjeux environnementaux au niveau réglementaire. La valorisation du patrimoine naturel de la commune devient un des trois axes du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

C'est au travers de multiples projets tels que la Charte de la construction durable, l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC), le Plan de mobilité durable (PMD), la mise en service de la ligne du tramway 9 (T9), les aménagements innovants des espaces verts, ... portés par les différents élus et services de la commune, que son engagement se fait ressentir comme une démarche globale et transversale.

En 2018 la Ville d'Orly a obtenu la deuxième fleur du Label villes et villages fleuris valorisant les efforts réalisés à l'époque. Dans sa démarche d'amélioration continue, elle ambitionne aujourd'hui l'obtention de la troisième fleur.

Le présent dossier développe, au travers de projets concrets, les actions engagées par la Ville dans sa volonté de préserver la biodiversité et les ressources naturelles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, sans se limiter au simple fleurissement. Plus largement, ce document permet de mettre en exergue la dynamique globale de la commune à prendre en compte le développement soutenable comme un véritable axe de développement de son territoire.

Ce document présente dans un premier temps la Ville d'Orly et sa démarche de valorisation, suivie de l'animation et de la promotion de la démarche, puis du patrimoine végétal et du fleurissement et enfin de la gestion environnementale et de la qualité de l'espace public.



- A** -Parc Georges Méliés
- B** -Parc Urbain des Saules
- C** -Parc Jean Mermoz
- D** -Parc de l'Oiseau
- E** -Bois des Roses

- D** -Hôtel de Ville accueil du jury et point de départ
- A** -Maison des projets et du développement durable

- Parcs et Squares
- Circuit à pieds
- Circuit en bus
- Circuit trajet retour en bus

- 01 -Hôtel de Ville
- 02 -Gare Orly Ville
- 03 -Maison de l'enfance et sa ferme pédagogique
- 04 -Extension du parc de la Cloche
- 05 -Parc Méliés entrée rue Joffre
- 06 -Parc Méliés entrée Av Victoire
- 07 -Les travaux ZAC des carrières
- 08 -Les travaux ZAC Quinze arpents
- 09 -Cimetière paysager

- 10 -Vignes
- 11 -Complexe sportif Léon Truyns
- 12 -Square Alfred de Musset
- 13 -Projet racines
- 14 -Potager sucré salé
- 15 -Parc de l'Oiseau
- 16 -Pôle d'équipements Calmette
- 17 -Navigateurs et parc Mermoz
- 18 -Maison des projets et du développement durable





PARTIE 1 :

LA VILLE D'ORLY ET SA DÉMARCHE DE VALORISATION

I - Présentation de la commune

A. LA CULTURE ORLYSIENNE

Toponymie :

Le nom d'Orly se trouve sous la forme « Aureliacum » dans les documents des IX^e et X^e siècles. Il est formé sur le nom propre romain « Aurelius ». On trouve également Orliacum, Orleio, Orli dès le XI^e siècle.

La situation géographique du vieux centre d'Orly est très proche d'une zone en bord de Seine où les marécages occupaient environ 2 000 hectares avant d'être aménagés dans les siècles derniers. Le nom s'analyse alors à travers deux racines celtiques : la racine *org ou *or signifiant bord, limite, à rapprocher des mots français orée ou ourlet. Et la racine *leig signifiant marais, marécages, vase à rapprocher des mots français lie, limon, enlisé.

Héraldique :

D'Azur au chevron d'argent chargé de cinq avions de sable, le tout enfermé dans un orle d'or. La présence des avions, indique l'importance de l'aéroport situé sur le territoire de la commune.

Historique :

Petit village rural depuis le XII^{ème} siècle, la commune commence à se développer avec l'arrivée du chemin de fer et la création, en 1910, du lotissement Bicoques-Jardins d'Orly (1^{er} Village coopératif de France) offrant plus de 400 terrains à bâtir. À la fin du XIX^e siècle



↑ Château du parc Méliès



↑ Blason Ville d'Orly

la ville d'Orly se modernise connaissant un essor important suite à la transformation de l'aérodrome en aéroport international en 1945, puis dans les années 1960 - 1970 avec la création d'une annexe du marché d'intérêt régional (MIN) de Rungis (zone du SENIA) et la construction d'un grand-ensemble Orly-Choisy. La ville d'Orly regroupe 23 853 habitants (INSEE 2018) dans divers quartiers. D'ici une dizaine d'années, près de 10 000 habitants supplémentaires sont attendus dans le cadre des projets urbains.

Patrimoine :

Malgré l'urbanisation, la ville a conservé certains aspects historiques tels que son vieux centre, l'église Saint Germain, le château du parc Méliès ou bien le hameau de Grignon.

De nombreuses œuvres d'arts urbaines sont présentes tels que l'Oiseau pylône, une œuvre d'Olivier Agid située au parc de l'Oiseau (1986) ; Les lumières de vent, de Michèle Salmon et François Migeon ; La Fresque Léo-Ferré, une



↑ Ancienne Mairie d'Orly



↑ L'Oiseau pylône



1



2

1. Fresque
Léo-Ferré

2. Parc de
l'Oiseau

œuvre de Miss.Tic, située sur la résidence universitaire de France Léo Ferré, rue Louis-Aragon, inaugurée en 2007 ; la stèle du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, une œuvre de Catherine Fourniau, place Marie-Claude Vaillant-Courtier (1998), etc.

B. LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune d'Orly, bordée par la Seine, est située à moins de 10 kms de Paris dans le département du Val-de-Marne, avec une superficie de 669 hectares et environ 49 kms de voirie communale.

Elle fait partie de la Métropole du Grand Paris (MGP), subdivisée en 12 grands territoires. C'est dans ce cadre que depuis le 1^{er} janvier 2016 la Ville d'Orly est intégrée à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB). Ce territoire regroupe 24 communes et 700 000 habitants. Il s'agit d'un territoire à forts enjeux puisqu'il est le premier constructeur de logements avant Paris, le plus peuplé et le premier pôle d'emplois après Paris.

Orly est une ville riche en espaces verts ouverts au public puisque le territoire ne compte pas moins d'une vingtaine d'espaces verts publics. Ceux-ci représentent en 2020 plus de 29,7 hectares, soit un ratio de plus de 13,1 m²/habitant.

Ce ratio est conforme à l'objectif du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) qui est de 10 m² d'espaces verts par habitant et par commune. La ville a pour objectif de passer, avec ses projets urbains, à 14 m²/habitant d'ici une dizaine d'années.

Ces espaces verts disséminés dans l'ensemble de la commune sont un atout pour la Ville et offrent un cadre de vie agréable pour les usagers, propice à la cohésion sociale et au bien-être des habitants, en plus de leur intérêt pour la biodiversité.

La Ville d'Orly a déjà affirmé sa volonté d'améliorer le cadre de vie ; en poursuivant et en développant les actions engagées de consolidation de sa structure urbaine ; en y améliorant les mixités fonctionnelles et sociales ; en renforçant les maillages ; en pérennisant et en augmentant un haut niveau de services publics pour toutes et tous et en poursuivant des actions qui ancrent le caractère soutenable de son développement social, urbain et économique.

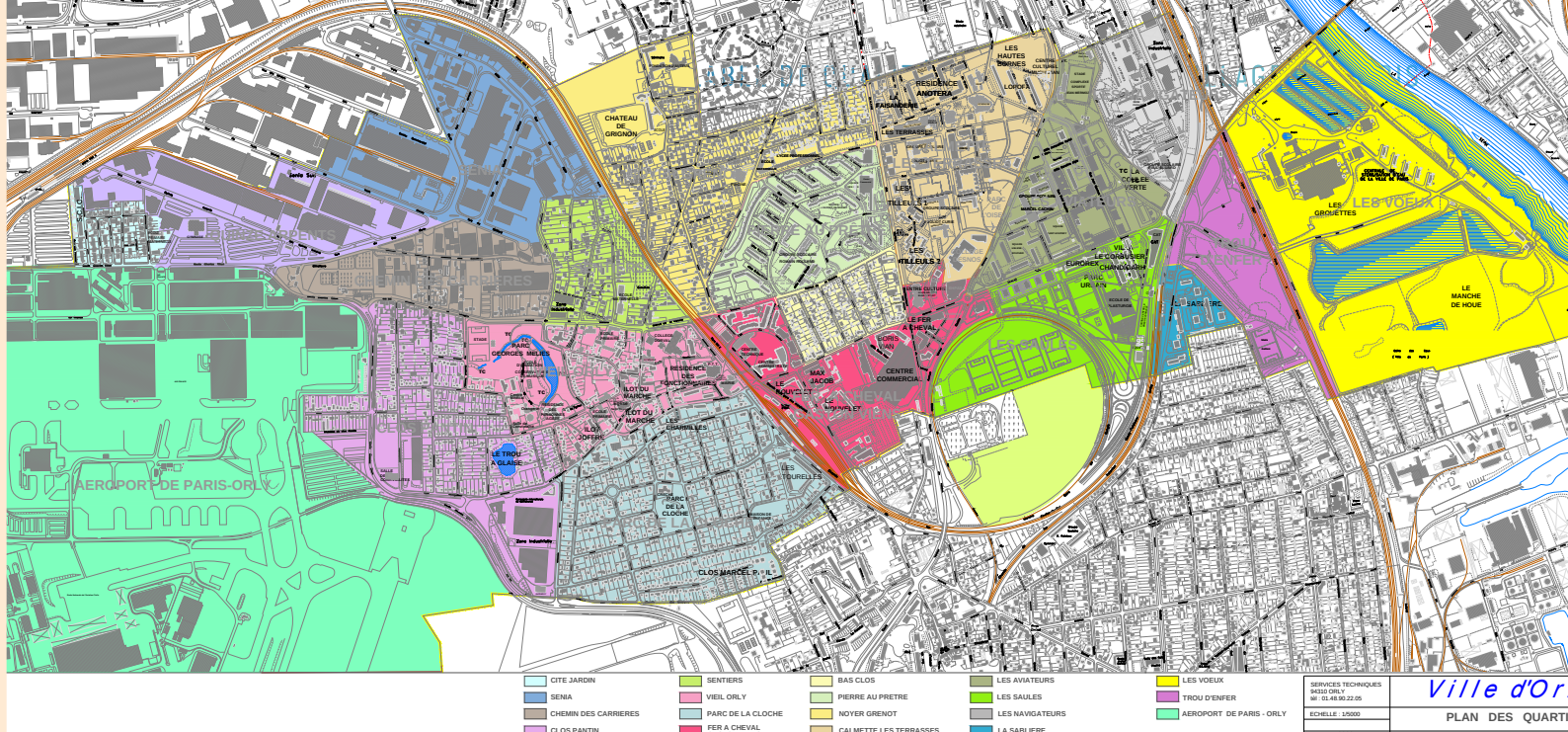
La commune se caractérise par une présence notable de l'eau. Elle jouit d'une localisation privilégiée au bord de la Seine qui joue un rôle structurant et fait office de guide visuel dans le paysage orlysien, grâce aux structures végétales qui l'accompagnent. La présence de l'eau est



↑ Parc Georges Méliès



↑ Étang du Trou à Glaise



également matérialisée par le bassin du parc Georges Méliès ou encore l'étang du Trou à Glaise qui agrémentent les ambiances dans la ville. Le vieux lavoir rappelle également la présence de nombreuses sources dans le plateau.

La végétalisation des berges de la Seine participe à renforcer la qualité paysagère du site. Les bords de la Seine sont d'ailleurs désignés comme secteur reconnu d'intérêt écologique en contexte urbain à valoriser, classées espaces naturels sensibles (ENS) en 2021. D'autre part, les pelouses de la plateforme aéroportuaire sont identifiées comme surface enherbée considérable.

La Ville d'Orly est caractérisée par deux coupures urbaines (liées aux voies ferrées) qui coïncident avec une morphologie urbaine différenciée entre l'est et l'ouest de la ville.

Les quartiers de la ville

La Ville compte près d'une vingtaine de quartiers répartis en trois secteurs qui correspondent aux trois conseils de quartiers :

- **Secteur Est :** Bords de Seine, Sablière, Navigateurs, Saules, Aviateurs, Fer à Cheval, Nouveau Calmette, Tilleuls, Terrasses, Faisanderie, Anotera et Lopofa.
- **Secteur Centre :** Boris Vian, Nouvelet, Centre administratif, Hôtel de Ville, Bas Clos, Pierre au Prêtre, Noyer-Grenot et Grignon.
- **Secteur Ouest :** Clos Marcel Paul, Parc de la Cloche, Centre ancien, Parc Méliès, Sentiers, Cité Jardins et Sénia.

Orly, une ville en mouvement

La Ville d'Orly est aujourd'hui un territoire attractif et stratégique. De nombreux projets urbains à rayonnement infra communal y seront développés. Les objectifs sont multiples : intégrer les quartiers concernés au reste de la ville, développer la mixité sociale et diversifier les quartiers en installant des activités économiques, des commerces, des équipements, de nouveaux espaces verts, etc.

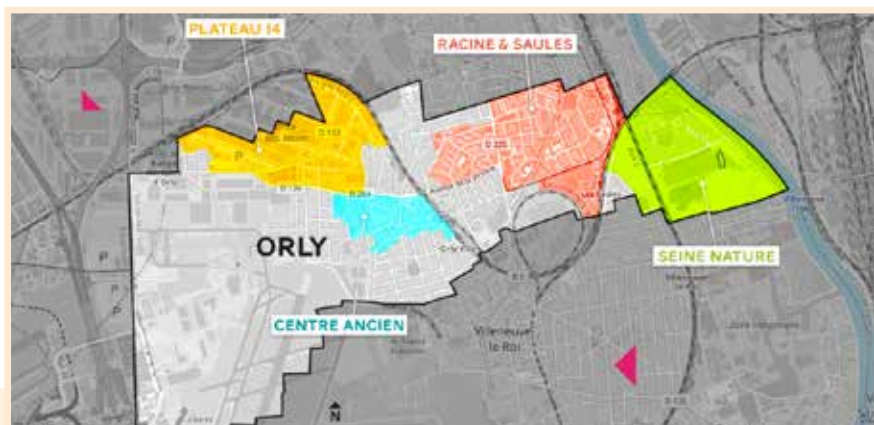
Quatre secteurs ont été définis délimitant les zones dans lesquelles ces projets urbains vont voir le jour au cours des dix prochaines années.

Racine et Saules « l'ex grand ensemble »

(Est) : La Ville prévoit de proposer des logements de qualité et à hautes exigences environnementales ; réhabiliter et construire de nouveaux équipements publics scolaires, sportifs, culturels, sociaux et de santé ; aménager des rues verdoyantes et des espaces verts (agrandissement du parc Jean Mermoz jusqu'aux Lopofa), créer de nouvelles zones piétonnes et des pistes cyclables connectées aux transports en commun (Tram 9, RER, bus).

Les quartiers de la ville d'Orly

Carte des projets urbains



Centre Ancien « le centre historique » (cœur historique) : La Ville prévoit de rénover les espaces publics et les bâtiments, renforcer l'offre scolaire (création d'une nouvelle crèche, rénovation des écoles, reconstruction d'un collège), redynamiser l'offre commerciale, améliorer les conditions de circulation et de stationnement près des commerces et des équipements publics, créer des activités innovantes en lien avec le Pôle Numérique, mettre en place des projets de préservation de la biodiversité, créer de nouveaux logements en respectant l'architecture existante.

Plateau 14 « la zone d'activités » (entre la plateforme aéroportuaire et les voies ferrées) : la Ville prévoit de créer de nouveaux logements respectant les habitations existantes (préservation de la Cité-jardin) ; aménager des espaces publics de qualité (voirie, places) permettant un usage sécurisé des mobilités douces (vélo, marche à pied) ; construire des équipements scolaires, sportifs et culturels ; aménager un nouvel espace vert de plus de 2,5 hectares ; « re-naturer » un territoire aujourd'hui très urbanisé et imperméabilisé ; l'arrivée de nouveaux transports en commun (ligne de métro 14 et bus en site propre 393 entre Thiais et l'aéroport) ; créer des activités économiques et des commerces de proximité.

Seine Nature « les bords de Seine » (entre la gare des Saules et les bords de la Seine) : la Ville, avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, prévoit la création d'un grand espace vert entre la gare des Saules et la Seine comprenant plusieurs espaces aux vocations différentes : un parc actif et une ferme urbaine dans le secteur du Trou d'Enfer (4,4 hectares), un parc à vocation métropolitaine aux Vœux (9,8 hectares) et une zone naturelle non accessible au Manche de Houe (sud de la darse d'Eau de Paris, 12 hectares). Ce sont donc plus de 25 hectares qui seront aménagés aux espaces naturels et qui seront un maillon essentiel de la trame verte et bleue d'Orly qui va de la Seine au plateau de Longboyau. Une passerelle mobilités douces est également à l'étude entre Orly et Villeneuve-Saint-Georges.

C. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Profitant d'une desserte importante et de zones d'activités au rayonnement national, voire international (aéroport, marché de Rungis, centre de affaires SILIC), Orly bénéficie d'une offre économique particulièrement développée. La ville est au cœur du pôle Orly-Rungis.

Le tissu économique orlyzien se compose de 1 904 entreprises et établissements au

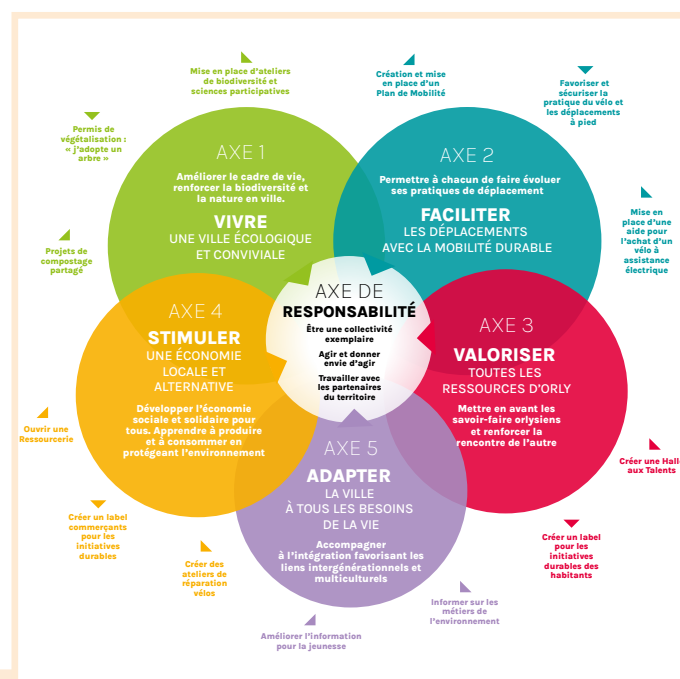
1^{er} janvier 2021. Quasiment la moitié de ces établissements (49,5 %), relèvent du secteur du commerce, transport, hébergement et restauration, illustrant la prédominance du secteur du transport logistique dans l'offre économique de la commune en lien avec la présence de l'aéroport et la zone d'activités du SÉNIA.

D'autres pôles d'envergure significative sont également présents sur le territoire d'Orly. Le centre commercial Orlydis regroupe un hypermarché et des commerces de proximité : croissanterie, magasins de mode, pharmacie. La gare d'Orly-Ville regroupe à ses abords quelques commerces de proximité : tabac, coffee shop, auto-école. Le commerce orlyzien est aussi structuré place Gaston Viens, aux Saules et aux Terrasses.

Il est à noter que dans le cadre de son Projet d'aménagement et de développement durable, la Ville a placé au cœur de son projet la redynamisation des cœurs de ville, le maintien de la vitalité économique et le développement de la vitalité commerciale. Elle travaille sur les sujets de requalification de centres urbains.

D. STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le développement durable et l'aménagement durable sont une constante dans la politique menée par la Ville d'Orly depuis plusieurs années. Plusieurs documents permettent de structurer et d'orienter la stratégie de cadre de vie de la Ville :



↑ Schéma Axes de l'Agenda 21

L'Agenda 21 de la Ville d'Orly a été adopté en 2018. L'objectif de ce projet est de planifier des actions concrètes en faveur d'un développement soutenable de son territoire, pour et avec les Orlysiens. En s'appuyant sur une concertation des forces vives du territoire, le plan d'actions co-construit vise à améliorer durablement les conditions de vie des habitants.

Répondant aux enjeux écologiques globaux, les actions de l'Agenda 21 requièrent un travail multidisciplinaire, transversal et fondé sur des synergies. Cela enrichit les différents acteurs (agents, partenaires, associations, élus, habitants, commerçants...) et favorise l'évolution de réflexions pour une meilleure adaptation des projets dans le temps. *(Voir annexe 1).*

Le Plan de mobilité durable (PMD) de la Ville, validé en 2021, s'inscrit au deuxième axe de l'Agenda 21.

En cohérence avec les orientations du Plan vélo du Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), du Schéma directeur d'itinéraires cyclables (SDIC) du Département du Val-de-Marne, du projet RER-V de la Région Île-de-France, du Schéma directeur de la Région Île-de-France et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris (MGP), le PMD de la Ville d'Orly intègre un schéma directeur cyclable et comprend un programme pluriannuel d'investissement (sur six ans). Il définit un maillage d'itinéraires cyclables et des voies partagées, l'apaisement de la circulation, des liaisons cohérentes pour favoriser l'intermodalité et une nouvelle politique de stationnement. Ce plan doit permettre une meilleure visibilité du territoire en termes d'intermodalité. *(Voir annexe 2).*

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du territoire GOSB est un outil multiforme devant permettre de réinterroger les pratiques de la collectivité, de créer des liens de coopération entre différents acteurs impliqués sur le territoire et d'organiser les moyens pour poursuivre la transition énergétique et écologique. La Ville d'Orly a participé activement au groupe de travail créé en 2017 pour l'élaboration de ce plan qui est en cours de validation. Cette participation permet à la ville de créer du lien avec les 24 communes et construire le PCAET au plus près des préoccupations communales.

Le Projet de territoire de l'EPT GOSB validé en 2019 a l'ambition de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre. L'élaboration de ce document porte sur trois objectifs :

- Porter collectivement un **projet de développement utile** à la population, aux salariés et aux usagers
- Être prêt à **défendre les actions des communes**, de valoriser et de promouvoir le territoire au sein de la MGP
- Être la **première pierre au processus d'élaboration** du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

En attendant son élaboration et validation, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) déjà en place s'appliquent.

La révision du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Orly a été approuvée en 2020 par le Conseil territorial de l'EPT et le conseil municipal d'Orly. Cette révision intègre les enjeux environnementaux au niveau réglementaire. Ainsi, la valorisation du patrimoine naturel de la commune devient un des trois axes des Projets d'Aménagements et de Développement Durables (PADD). Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est dédiée à la mise en place d'une trame verte et bleue. Ces trames multifonctionnelles incluent les mobilités douces et contribuent à relier les différents quartiers entre eux.

La Charte de la construction durable approuvée par le Conseil Municipal en juin 2021 est constituée de douze engagements pour produire des logements et des espaces de vie de qualité, confortables et durables. L'objectif est d'amplifier et clarifier les attentes relatives aux bâtiments privés. La Charte intègre notamment la nécessité d'associer les paysagistes, écologues et service Parcs et Jardins dès les prémices d'un projet de construction ainsi que celle de veiller à la réduction de l'impact des chantiers sur le quotidien des Orlysiens. *(Voir annexe 3)*

L'Atlas de la biodiversité communal d'Orly (ABC) : La ville a lancé en 2022 une démarche d'élaboration d'un ABC sur deux ans. Il permettra de connaître de manière fine les milieux, la faune et la flore, de mieux cerner son fonctionnement et les interactions des espèces à l'échelle du territoire. Il permettra de cartographier les enjeux de biodiversité afin de développer une stratégie de préservation et de décliner des actions à inscrire dans les opérations d'aménagement ou dans le diffus sur l'ensemble de la ville.



↑ Logo
Agenda 21



1. Mur végétalisé
Alfred de
Musset

2. Mur végétalisé
sentiers des
vignes

II - Stratégie d'aménagement paysager à Orly

A. UNE DÉMARCHE PARTAGÉE ET CO-CONSTRUITE

Le développement d'une démarche de transversalité entre les directions Aménagement, Cadre de vie et Environnement / Développement Durable de la collectivité permet, au travers des groupes de travail mis en place par projet, d'approfondir les réflexions autour de l'aménagement et la gestion de ressources. Différents partenaires sont associés à cette démarche, en particulier l'association Cluster Eau-Milieus-Sols (EMS).

La ville travaille étroitement avec cette association depuis sa création en 2015. Le Cluster EMS met en réseau différents acteurs : publics, privés et académiques (écoles et laboratoires) qui souhaitent agir pour une meilleure gestion des ressources eau, milieux et sols. Ce travail facilite la mise en place d'expérimentations et de projets innovants et adaptés sur la ville. Plusieurs exemples de réalisations co-construites avec l'appui de ce partenaire seront décrits dans ce document.

Réhabilitation des murs végétalisés un exemple de démarche en cours de réalisation

Les habitants ont manifesté l'envie de rénover deux murs végétalisés dont la fonctionnalité est faible aujourd'hui. Différents acteurs ont été mobilisés pour comprendre les raisons pour lesquelles les premiers projets n'ont pas fonctionné et réfléchir à une solution durable. Suite aux différents entretiens et visites, une palette de possibilités a été proposée pour la réhabilitation de ces murs.

Celles-ci intègrent une démarche participative pour sa mise en place, prenant en compte les contraintes d'entretien et de suivi manifestées par les équipes municipales. Une phase expérimentale en 2023 est envisagée afin de profiter d'un retour d'expérience pour définir l'aménagement futur.

Mieux connaître l'avis des usagers des espaces verts

Un travail d'enquête a été réalisé par des étudiants du Master Bioterre de l'Université de la Sorbonne avec l'objectif d'apporter un appui aux orientations à privilégier par la Ville d'Orly dans l'aménagement de ses espaces verts, et la possible implication de ses usagers. Ces demandes s'inscrivaient aussi dans la préparation de l'ABC, et la possibilité d'utiliser des programmes de sciences participatives pour impliquer les habitants dans la fourniture de données sur la faune et la flore. La réflexion s'est axée sur les habitants usagers du parc Méliès et du parc des Saules de la ville. Les objectifs étaient de : caractériser les profils des usagers de ces deux parcs, appréhender leur intérêt pour la faune et la flore de ces parcs, évaluer la possibilité de les impliquer dans le suivi de cette faune et de cette flore.

Les instances de démocratie locale (conseils de quartier, d'enfants, de seniors, citoyen...) permettent une dynamique de participation des habitants. Ces instances sont demandeurs et également sollicités dans le cadre de phases de concertations lors des projets. Le rôle de ces instances sont développées plus en détail dans le document.



Enquête au
parc des Saules

B. DES OUTILS D'APPUIS

En complément des documents cadres déjà évoqués (Agenda 21, PMD, PLU...). La Ville s'est par ailleurs engagée sur plusieurs chartes :

La Charte de l'eau du Val-de-Marne : « Le Plan bleu ». Adhésion en 2009.

Le Plan bleu définit la politique de l'eau départementale, il a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau autour d'objectifs et de principes partagés :

- Les actions de réduction de l'usage des pesticides,
- La mise en place d'un observatoire de l'eau,
- Le projet de reconquête de la Bièvre,
- La mise en œuvre du Schéma Directeur Départemental d'Assainissement,
- La sensibilisation de tous, habitants et professionnels de l'eau, aux enjeux liés à la préservation de cette ressource.

La Charte Phyt'Eaux cités (fin des produits phytosanitaires). Adhésion en 2007.

Avec cet engagement la Ville a bénéficié d'un audit de ses pratiques phytosanitaires, d'une formation et de la mise en place d'un plan de gestion de ses espaces verts. Le désherbage des jardins, des espaces verts ou de la voirie, contribue fortement à la pollution des rivières, les désherbants étant appliqués sur des zones imperméabilisées soumises au ruissellement.

La Charte de la biodiversité de la Région Île-de-France. Adhésion en 2015.

Cette adhésion démontre la volonté de la ville à protéger la biodiversité et les milieux naturels. Elle engage la ville à :

- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Développer, partager et valoriser les connaissances
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

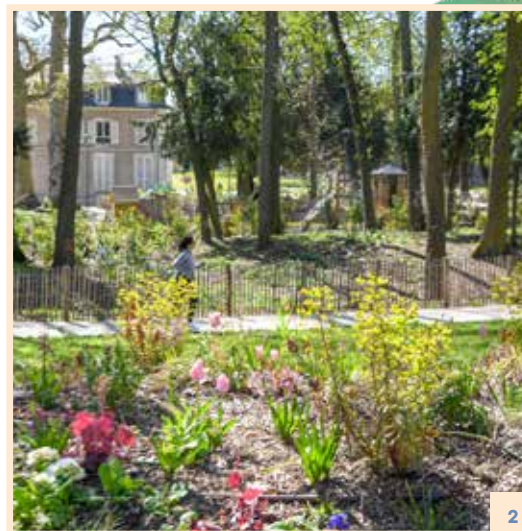
La Charte des espaces naturels sensibles (ENS) du Val-de-Marne. Adhésion en 2021.

Les Berges de Seine orlysiennes ont été ajoutées aux espaces naturels sensibles du département. Le plan d'action est constitué de quatre axes :

- Trame naturelle départementale : mieux connaître, consolider et développer pour en faire un support de biodiversité
- Faire vivre les ENS et faire évoluer les pratiques : sensibiliser
- Développer l'agroécologie dans les espaces agricoles
- Compléter et valoriser le réseau des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres

D'autres outils sont également utilisés par les services :

- Les préconisations du CEREMA et de l'ADEME
- Le Schéma directeur de la géothermie
- Le Plan guide de travail pour épargner un grand nombre d'arbres



1. Parterre rue du Maréchal Joffre

2. Parc Méliès

III - Stratégie et gestion des espaces verts

A. LES MODES ET MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS

La gestion des espaces verts de la ville repose sur le traitement différencié par surface :

- Les surfaces prioritaires constituées des massifs floraux des bâtiments publics, des entrées de villes, du parc Méliès ;
- Les surfaces intermédiaires, les espaces verts le long des voies de circulation, le parc de l'Oiseau et l'entretien des cimetières ;
- Les surfaces champêtres avec le parc des Saules ;
- Les surfaces naturelles avec le bois des Roses et les bords de Seine.

La présence de végétaux est assurée sur l'ensemble de l'année grâce aux actions suivantes :

- L'augmentation de plantes vivaces ;
- Un travail sur la saisonnalité des massifs floraux avec la présence de plantes bisannuelles et annuelles ;
- La taille raisonnée des massifs arbustifs ;
- L'utilisation du paillage.

L'utilisation de plantes vivaces ainsi que la diminution des fleurissements hors sol effectué depuis ces dernières années permettent par ailleurs une réduction de la consommation d'eau.

B. LE SERVICE DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE D'ORLY

Pour assurer l'entretien des 40 hectares d'espaces verts communaux (dont 29,7 hectares

ouverts au public), le service parcs et jardins est constitué d'un technicien responsable, d'un adjoint et de 30 agents dont des apprentis et deux agents provenant de l'ESAT d'Athis-Mons.

La commune est découpée en 6 zones sous la responsabilité de quatre responsables de secteur.

Le service comprend pour le moment 2 femmes. Le groupe de travail « égalité femmes-hommes » constitué par les différentes directions de la collectivité met en place des actions pour assurer des conditions de travail égalitaires en interne et encourager un recrutement paritaire.

Les activités du service comprennent :

- L'entretien courant (tonte, taille, petits élagage, ...) ;
- L'amélioration des massifs de plantes annuelles par la mise en place d'arbustes, plantes vivaces et bulbes (permet une diminution en apport d'eau) ;
- Le fleurissement annuel ;
- La plantation de gros sujets pour le renouvellement du patrimoine arboré ;
- La création de nouvelles réalisations.

Certaines activités sont sous-traitées comme l'établissement de diagnostics phytosanitaires et les gros élagages et abattages.

L'entretien des berges de Seine, bénéficie d'une gestion partagée entre le département du Val-de-Marne, l'association « Au fil de l'eau » (pour le compte de Voies navigables de France) et par le service parcs et jardins de la ville. Le travail de ce dernier consiste à maintenir la végétation à un niveau stable afin de limiter son caractère invasif.



3



4

Activités annexes du service :

Apiculture : 3 ruchers sont présents sur la ville : le parc des Roses, le parc Méliès et la Maison de l'enfance. La gestion est assurée par deux agents communaux référents qui ont été formés. Une miellerie a été inaugurée en 2017 permettant d'extraire et de reconditionner les récoltes de miel. La ville a participé à plusieurs reprises à des concours de miel.

Viticulture : Les vignes plantées au Clos des vignes, rue des écoles en 2011, font l'objet de soins particuliers de la part des jardiniers. Suite à une formation sur 4 années ils sont devenus autonomes en 2017.

Création de décors floraux lors d'évènements : les agents sont occasionnellement sollicités pour différents évènements comme les vœux de la Maire, les repas à thèmes, etc.

Valorisation des bio-déchets

Bennes à déchets verts sur la déchetterie communale : Les déchets produits par le service parcs et jardins (tontes, tailles de haies, feuilles, etc.) sont collectés deux fois par semaine et valorisés en compost.

Benne à fumier du centre équestre : Une benne est mise à disposition du centre équestre pour recueillir la fumure qui est valorisée en compost.

3. Agent du service parcs et jardins

4. Ruches du parc Méliès



↑ Berges de Seine



↑ Clos des Vignes - rue des écoles

PARTIE 2 :**ANIMATION ET PROMOTION
DE LA DÉMARCHE****I - Actions vers la population****A. INFORMER LES HABITANTS**

De nombreux moyens sont développés par Ville d'Orly pour informer les habitants :

- Le journal communal : « Orly Notre Ville » tous les 2 mois ;
- Le Supplément : « Orly Rendez-Vous » tous les 2 mois également avec programmation des activités (temps forts, spectacles, expositions, cinéma, etc.) ;
- Les panneaux lumineux présents à différents endroits de la ville ;
- Les panneaux d'affichage de la ville
- L'application Mobile Ville d'Orly : permet d'informer mais aussi de faire remonter des informations comme des incivilités par exemple ;
- Les réseaux sociaux : Instagram, Facebook, ...
- La Maison des projets et du développement durable (MDPDD), inaugurée en octobre 2021 : permet la tenue de permanences pour présenter les projets urbains et l'Agenda 21 de la ville ainsi que l'organisation d'atelier, animations et expositions. (Annexe dépliant MDPDD)
- Des réunions d'informations et concertations publiques.

**B. INTÉGRER LES SUGGESTIONS DES HABITANTS
POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE À ORLY**

Les instances de la démocratie locale à Orly :

Les Conseils de quartiers

Crées en 2008, les trois conseils (est, centre, ouest) de quartier sont des lieux d'échanges et d'informations entre les habitants et les



↑ Inauguration de la MDPDD

élus. Ce sont aussi des lieux de convivialité où les habitants peuvent se rencontrer et créer du lien social.

Leurs remarques ont déjà permis de façon concrète d'améliorer la vie des habitants sur des sujets tels que le stationnement, les espaces verts, la propreté et la sécurité, etc. Une proposition formulée en Conseil de quartier Ouest a été à l'origine de la requalification du parc Méliès, un des projets phare de la précédente mandature.

Le Conseil des seniors

Instance de réflexion, de concertation, de consultation et de propositions touchant à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, permettant à la fois aux retraités de rester intégrés dans la vie locale et aux élus municipaux de bénéficier de l'expérience des anciens.

Panneau
lumineux ↓





1

Le Conseil des enfants

Il rassemble des jeunes des classes de CM1, CM2 et 6^e s'étant portés candidats. Cette instance a pour vocation de permettre un apprentissage de la citoyenneté par la découverte des processus démocratiques et par la gestion autonome de projets.

La ville compte également le Conseil de la vie associative et le Conseil de la culture.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Depuis 2010, la GUP est menée par la Ville d'Orly et s'inscrit dans le cadre du Projet de rénovation urbaine (PRU) ainsi que dans le cadre du Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) d'Orly.

La GUP est un dispositif transversal qui permet d'améliorer le cadre de vie en structurant le partenariat entre les services de la ville, les bailleurs et les habitants. Elle sert d'intermédiaire pour les habitants et leur donne l'opportunité de s'exprimer sur les réussites et les dysfonctionnements de leur quartier afin de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

La GUP intervient sur cinq zones (quartiers) : Pierre-au-Prêtre, Calmette/Tilleuls/Faisanderie/Lopofa, Aviateurs/Les Saules, Navigateurs et la Sablière.

La démarche de la GUP se fait en plusieurs étapes :

- Les rendez-vous urbains avec les habitants où sont présent des techniciens, des élus (dont un élu dédié à la GUP) et les bailleurs afin de réaliser un diagnostic en marchant
- La réunion territoriale avec les services de la Ville et le bailleur (Valophis Habitat ou ICF la Sablière)
- Le comité technique avec les services de la Ville, les élus de quartier



2

Ces rendez-vous avec les habitants ont lieu deux fois par an dans chacune des cinq zones couvertes par la GUP.

C. SENSIBILISATION

La Ville d'Orly dispose de nombreux moyens pour sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et pour les accompagner dans le changement des pratiques.

La maison des projets et du développement durable (MDPDD)

La Ville d'Orly a inauguré le 6 octobre 2021 la MDPDD - Orly en mouvement. Un lieu ouvert à tous les Orlysiens, dédié à l'information, la concertation et l'accompagnement des citoyens sur les thématiques des projets urbains, du développement durable et de l'emploi. La MDPDD propose de multiples services :



↑ MDPDD

1. Conseil des enfants
27/10/2021

2. Rendez-vous urbain (NPRU)



1. Apéro Orly
Durable au
potager sucré-
salé

2. Potager
sucré-salé

Des expositions ludiques et pédagogiques :

Apprendre et informer sur les transformations urbaines et les projets de développement durable prévus à Orly sur :

- L'Agenda 21,
- Le plan de mobilité durable,
- Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) Aurore et Pierre-au-Prêtre,
- Les projets urbains d'Orly à travers une maquette numérique 3D qui permet de parcourir la ville virtuellement, de voir l'avancement des projets et de découvrir à quoi ressembleront les projets une fois finalisés.

Des ateliers et événements pour faire autrement :

apprendre les gestes du développement durable, pour comprendre les évolutions d'Orly et participer à des animations, pour réparer, faire soi-même, trier, composter, ...

Des concertations pour construire ensemble :

des moments dédiés à l'échange et au recueil de l'avis des Orlysiens sur les projets urbains et les projets de développement durable. Par exemple lors de l'élaboration des projets de renouvellement urbain ou du PMD.

Des permanences pour mieux comprendre et être accompagné :

des rendez-vous avec des professionnels pour être informé et accompagné à propos des projets urbains, de l'urbanisme, du développement durable, de l'insertion et de l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Les Apéros Orly Durables

Dans le cadre de l'Agenda 21, avec le souhait d'initier de nouveaux temps de rencontre avec des Orlysiens curieux de découvrir comment agir pour le développement durable sur Orly, la ville a mis en place cet événement trimestriel depuis septembre 2018.



Chaque apéro est l'occasion pour les habitants de se rencontrer autour d'un apéritif zéro déchet en créant du lien social grâce aux différentes activités proposées.

Plusieurs éditions ont eu lieu portant sur les thématiques suivantes : le zéro déchet, la nature en ville, l'objectif zéro phyto, le gaspillage alimentaire, la consommation locale et bio, la co-construction d'un projet de végétalisation participative, la mobilité durable, les sciences participatives, etc.

Le potager sucré-salé

Ce jardin partagé est terrain d'expérimentation mis à disposition par la Ville pour des pratiques respectueuses de l'environnement. C'est un lieu de vie ouvert sur les quartiers, convivial, propice aux rencontres intergénérationnelles et interculturelles. C'est également un espace où les habitants participent activement au développement du jardin. Le potager est tenu par l'association Orly Trait d'union depuis 2013 et historiquement avec le Club de prévention ACER.

Le projet des sciences participatives

La Ville d'Orly, pour protéger et mieux connaître la biodiversité du territoire, encourage les habitants à la participation, l'observation et la reconnaissance des espèces locales grâce aux protocoles des sciences participatives.

Plusieurs volets sont envisagés : l'organisation d'ateliers et d'événements pour présenter et tester les protocoles, la mise à disposition des informations et des liens des protocoles sur le site web de la ville, la réalisation des enquêtes pour connaître l'intérêt des habitants, la sensibilisation des



gestionnaires des espaces verts et enfin la proposition d'intégrer un volet de sciences participatives dans le programme scolaire des écoles de la ville.

Les sciences participatives, étant un outil précieux pour la sensibilisation, permettra la participation des habitants au suivi et mise à jour de l'inventaire de faune et flore réalisé par la ville dans le cadre de son ABC.

La Maison de l'enfance et sa ferme pédagogique

Cet équipement accueille des scolaires et périscolaires pour faire découvrir aux enfants les animaux de la ferme et le potager ainsi que leur proposer des ateliers scientifiques et artistiques tout au long de l'année. La volonté de la Ville est d'ouvrir prochainement au public cette structure une fois par mois.

D'autres moyens de sensibilisation : la fête du développement durable, la fête du printemps,



↑ Ferme pédagogique Maison de l'enfance

la fête de la nature, les nettoyages citoyens, le mois de l'ESS, des sensibilisations au tri et au gaspillage alimentaire dans les écoles, etc.

Futures actions :

- Le projet du futur groupe scolaire, centre social et IME à Calmette livré en 2024 : il représentera un espace de sensibilisation, étant une construction exemplaire en termes de développement durable. Il servira comme support pédagogique pour ses usagers. Au travers de sa conception les deux cours de récréation déminéralisées (OASIS) constitueront des îlots de fraîcheur afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique.
- Le futur parcours pédagogique du parc Méliès livré fin 2022 : 10 panneaux permettront de découvrir le parc au travers de trois grandes thématiques : milieux et biodiversité, cycle de l'eau et milieu aquatique, valorisation des ressources.
- Trois projets de compostage partagé sont engagés actuellement :
 - ↘ Quartier Noyer Grenot : pour fédérer les habitants des pavillons et des collectifs du quartier.
 - ↘ Parc Méliès : pour mobiliser les habitants de la résidence autonomie en tant que référents du projet qui pourrait être ouvert à la future crèche et aux riverains.
 - ↘ MDPDD : pour fédérer les habitants du quartier.

3. Sortie sciences participatives

4. Fête du développement durable 2019



↑ Panneaux
entrée de ville
VVF 2 fleurs

D. LE LABEL DE QUALITÉ DE VIE VVF : UN INDICATEUR DU CADRE DE VIE D'ORLY

Pour la Ville d'Orly, ce label représente un moyen de suivi et d'auto-évaluation de sa démarche de qualité de vie liée aux actions environnementales pour lutter contre les effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité ainsi que la cohésion inter-quartiers.

Une rubrique dédiée sur son site web explique la démarche de labélisation entreprise par la ville avec notamment la présence du dernier document de candidature (2018). Des panneaux VVF sont installés en plusieurs entrées de la ville.

La candidature 2022 au label a fait l'objet d'une publication sur le journal municipal de mai.

II - Actions vers les services municipaux

Les services municipaux sont informés et associés à la stratégie communale et au respect des objectifs affichés par l'équipe municipale de nombreuses manières telles que le partage des espaces de travail avec



↑ Atelier de création de gel hydroalcoolique

les élus, la communication interne, les formations, la sensibilisation, les partenariats avec les associations, etc. Des exemples :

Le groupe d'éco-exemplarité : il a été formé par des agents volontaires souhaitant réfléchir aux actions d'éco-exemplarité à mettre en place en interne. Plusieurs actions ont été réalisées lors des dernières années : la visite du centre de tri, la visite de la ressourcerie, des ateliers de fabrication de produits ménagers/ cosmétiques durables, la mise en place des points pour la collecte de verre, piles et ampoules, la mise en place d'éco-cartons pour le tri au bureau, etc.

Une aire de compostage partagée : depuis 2020 les agents ont la possibilité de composter leurs déchets alimentaires dans le composteur installé sur le toit du centre administratif municipal. Ils ont été sensibilisés et certains ont été formés pour devenir référents de la démarche.

La rubrique « Agenda 21 » et Orly'récup de l'intranet : des articles en lien avec la réduction des déchets ainsi qu'une plateforme pour échanger des meubles et des fournitures de bureau entre collègues est à disposition des agents sur l'intranet.

Formations à disposition des agents : une montée en compétences est indispensable pour répondre durablement aux nouveaux défis environnementaux. En 2021, neuf formations ont été suivies au sein du service parcs et jardins sur la plantation et la taille des arbustes, la création et l'entretien du fleurissement.

Participation aux colloques et événements : Le Cluster EMS invite régulièrement les agents de la Ville à participer à des ateliers en lien avec la gestion responsable de ressources eau, milieux et sols, permettant un enrichissement personnel et professionnel.



↑ Aire de compostage partagée toit du Centre administratif

PARTIE 3 :

PATRIMOINE VÉGÉTAL
ET FLEURISSEMENT

↑ Parterres fleuris rue Camille Guérin

La démarche globale d'embellissement de la ville inclut l'aménagement des espaces verts et le fleurissement. L'ensemble des quartiers selon leur spécificités et leurs usagers bénéficient de la même attention pour l'embellissement.

Ces dernières années un renfort de plantes vivaces dans les aménagements a été pratiqué pour atteindre les objectifs de développement durable.

Les services assurent une prise en compte des besoins en eau et de l'entretien lors du renouvellement des végétaux. Exemples :

- Le choix d'arbustes résistants à la sécheresse et avec un développement modéré ;
- Un patrimoine arboré avec une conduite et un retour en port libre ;
- La taille dite douce.

I - Diversité botanique

Comme cité précédemment la Ville d'Orly élabore son ABC afin de mieux connaître la faune et la flore de son territoire. Ce travail permettra de cartographier les enjeux de biodiversité qui seront pris compte dans les nouveaux projets d'aménagement.

Au travers de la Charte de la construction durable, les nouveaux projets prennent en compte la protection des zones sensibles et naturelles, en particulier dans l'axe numéro 6 intitulé « Des chantiers engagés pour le bien-être de tous », et son engagement 12 : « Développer des quartiers vertueux sur le volet environnemental ».

Afin d'enrichir la palette végétale, de nombreuses espèces végétales indigènes et spontanées sont introduites sur la commune. Celles-ci ont de nombreux avantages, en effet, ce sont des refuges mais également des ressources alimentaires diversifiées et adaptées à la faune locale. On parle alors de corridors écologiques.

Le service parc et jardins adapte la palette végétale aux évolutions urbaines et climatiques (résistance à la sécheresse) :

- Pour les arbustes : Cryopteris, Ceanothus, Cotinus, Coggyria, Eleagnus, Escallonia, Hibiscus, Perovskia...
- Pour le renouvellement du patrimoine arboré en alignement ou isolé : Celtis australis, Erable, Sorbus Aria, Tilia, ...

Lors de la réhabilitation du parc Méliès un travail important a été réalisé sur l'amélioration de la biodiversité en faisant entrer la lumière en sous-bois permettant l'installation de nouvelles espèces. La palette végétale a été élargie pour diversifier les essences présentes sur le parc : le marronnier et l'érable. Cela a permis de diversifier l'ambiance paysagère et esthétique mais surtout de rendre le patrimoine plus durable face aux aléas et plus particulièrement au réchauffement climatique et aux nouvelles pathologies. Cette réhabilitation permet de faire écho aux exigences du label VVF.



↑ Parc Méliès



1

1. Martin pêcheur

2. Hirondelle
de rivage

Focus sur la biodiversité de la Seine

Une biodiversité intéressante est associée au cours d'eau de la Seine. Une variété d'espèces de poissons y est recensée (sandres, silures, tanches, brochets...), d'oiseaux, d'amphibiens (crapaud accoucheur, grenouille verte...) et de végétaux dont des hélophytes (roseaux, phragmites...) qui offrent un lieu de reproduction, de prédation et de nidification pour la faune.

Les berges de la Seine à Orly présentent globalement une bonne qualité écologique car elles sont pour la grande majorité naturelles et végétalisées. Il s'agit des seules berges de la vallée de la Seine Amont restées sauvages depuis Paris en petite couronne. On trouve à leur niveau une flore adaptée à la proximité de l'eau, avec une dominance d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) et de saules marsault (*Salix caprea*). Les masses rouges foncées des racines des aulnes bordent les berges et permettent notamment de les protéger de l'érosion. Les berges abritent également des fleurs intéressantes, comme l'ajonc observé près d'un banc de sable. Ce dernier ayant un grand intérêt écologique car il permet la reproduction des poissons. L'iris d'eau (*Iris pseudacorus*) et le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) y sont également repérables.

De nombreuses espèces d'oiseaux viennent trouver repos et nourriture au niveau des berges. Il est d'ailleurs possible d'y observer le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), espèce rare en petite couronne parisienne et indicatrice d'un bon état écologique des berges et de l'eau. Plus courants, le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le canard col-vert (*Anas platyrhynchos*), la foulque macroule (*Fulica atra*), la bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), la poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et le héron cendré (*Ardea cinerea*) peuvent également y être aperçus.



2

Défis berges 2021

En lien avec la Ville, le Cluster EMS a lancé en 2021 les « Défis Innovation Eau-Milieus-Sols Edition Berges ». Les berges d'Orly ont été retenues pour la première édition en 2021. Les critères utilisés pour analyser les projets des candidats ont été les suivants : résilience des milieux, réduction des pollutions, la préservation de la biodiversité, etc.

Les trois projets lauréats mis en place au printemps 2022 sont :

1. Echo Cube : un dispositif de capture de macro et micro-déchets positionné aux abords de l'exutoire (port d'Orly).
2. Au fil de l'eau : des îles végétalisées (radeaux biodégradables) qui forment des écosystèmes flottants implantés au niveau de la berge minérale.
3. Cap Nature : un bateau laboratoire positionné sur le quai d'Orly qui permettra de tester le protocole de sciences participatives « le contrôle de l'eau ».

Les berges de Seine d'Orly sont peu connues par les orlysiens, une raison de plus pour



↑ Dispositif Echo Cube, Berges de Seine

valoriser ces projets d'innovation lors de l'évènement organisé le 11 juin 2022.

II - Pertinence des plantations en fonction des lieux

Le choix des plantations des zones à aménager est déterminé, par les contraintes environnementales et urbanistiques, les zones classées au PLU en zones naturelles ou protégées, les parcs, les squares, les rues. Une classification qui permet d'intégrer à l'échelle de la ville une diversité végétale en tenant compte des lieux selon leurs contraintes (zone peu ou très fréquentée, piétinement, risque de vandalisme).

Le choix des essences est déterminé par l'environnement, le climat, le sol et l'espace ainsi que l'usage des lieux.

III - Qualité d'entretien et mesures de protection



↑ Rue du Maréchal Joffre

Le zéro phyto donne des résultats probants sur la faune et la flore avec le retour d'espèces oubliées comme l'orchidée sauvage. Le paillage des massifs généralisé permet la diminution de l'enherbement et amène une réduction des apports en eau.

Concernant la gestion différenciée un inventaire qualitatif et quantitatif sur les espaces à entretenir est en cours. Il prend en compte les surfaces, les usages et les fréquentations mais aussi les nouveaux aménagements des sites. Cet inventaire permettra une amélioration de l'entretien du patrimoine végétal et de fleurissement.

IV- Renouvellement du patrimoine végétal

Le renouvellement est différencié par le lieu (alignement, parcs, squares, berges, nouveaux aménagements) et détermine les priorités avec les différentes contraintes. Le renouvellement du patrimoine prend en compte le choix des végétaux, le sol et le climat et son futur environ-

nement. Concernant la plantation des arbres en tige, ils sont choisis de taille 18/20 ou 20/25 en motte grillagée pour minimiser le choc lors de la transplantation et la plantation de gros sujets.

La planification de renouvellement annuel du patrimoine arboré tient compte des priorités, arbres abattus pendant la saison après dépérissement, renforcement de la palette végétale sur les parcs et squares et les nouveaux aménagements.

Après marquage en pépinières avec le responsable du secteur en septembre, une réception et une plantation sont planifiées à partir du mois de novembre.



↑ Distribution de plantes

Nouveauté 2022 : Dans le cadre des nouvelles plantations du printemps la ville a mis à disposition des tous les Orlysiens des plantes bisanuelles déplantées par les jardiniers municipaux afin de leur donner une deuxième vie.

V - Créativité et harmonie

Le service des parcs et jardins de la ville d'Orly est sectorisé. Les responsables de secteur établissent un plan de fleurissement annuel prenant en compte les spécificités des lieux ainsi que le renouvellement ou renfort du patrimoine arboré.

Il réalise par ailleurs de petits massifs (aménagements ponctuels) mais peut également, lors de la conception de parcs, participer de manière active à la création des espaces verts.



↑ Entrée du parc Méliès

PARTIE 4 :

GESTION ENVIRONNEMENTALE
ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLICI - Les actions en faveur
de la biodiversité

A. CONNAÎTRE, INVENTORIER ET PROTÉGER

L'ABC et sciences participatives : Dans le cadre de sa politique communale d'aménagement durable, la ville d'Orly souhaite profiter des projets urbains structurants, prévus dans les 10 prochaines années, pour densifier et amplifier ses trames écologiques. Il est prévu de doubler les surfaces écologiques existantes. L'ABC permettra de fixer le « cap écologique » des projets portés par l'ensemble des acteurs (publics et privés) et des citoyens. Il sera un outil opérationnel proposant une lecture des milieux existants et des recommandations afin d'enrichir la biodiversité du territoire. Plusieurs ateliers et sorties organisés par la Ville accompagneront les habitants dans la découverte de protocoles de sciences participatives et des espaces naturels.

Gestion différenciée : Le guide de gestion du parc Méliès possède notamment une partie gestion différenciée, élaboré à l'occasion des travaux d'aménagements du parc Méliès en

2018. La Ville a pour ambition la formalisation de la gestion différenciée qu'elle commence à appliquer.

OAP – Trames vertes et bleues (TVB) : Lors de la révision du PLU une OAP, intitulée « Créer une grande trame verte et bleue de la Seine au plateau de Longboyau, support de fonctions écologiques, environnementales, urbaines et sociales » y a été ajoutée. Elle a pour but d'assurer la traduction opérationnelle des ambitions environnementales de la Ville. Cette TVB doit se faire sous la forme de pas japonais et repose sur un réseau d'espaces verts publics et privés, reliés entre eux par des corridors écologiques, de la Seine au plateau de Longboyau. Le PLU vise à redonner toute sa place à la biodiversité dans les projets du territoire : coefficient de pleine terre et de biotope, passage de la petite faune, végétalisation des toitures.

B. ACTIONS ET PARTENAIRES

Concours des maisons et balcons fleuris :

Depuis 2014 la ville organise ce concours dont l'objectif est d'inciter les orlysiens résidant en pavillon ou appartement à participer à l'embellissement et au fleurissement de leur cadre de vie. Entre avril et juin un jury constitué du maire adjoint au développement durable, d'agents des services municipaux et de membres des conseils des enfants et de la vie locale passe évaluer les candidats. Un des trois critères de notation est « la contribution à la biodiversité et à la gestion de l'eau ».

« J'adopte un arbre » : Un projet de végétalisation participative de pieds d'arbres est en cours d'expérimentation. Le principe est de donner la possibilité aux habitants d'aménager un espace de jardinage au pied des arbres qu'ils souhaitent adopter. Cet espace sera délimité par un cadre en bois créé par les participants. Ces permis de végétaliser permettront de : créer des îlots de biodiversité en ville, créer du lien entre les participants, sensibiliser sur la nature en ville, le rôle des arbres, plantes et insectes. Actuellement quelques arbres sont adoptés par des associations et accueils de loisirs avant de déployer le projet à plus grande échelle.

Affiche
du concours
2022





C. RÉGULATION DES ESPÈCES INVASIVES

Chats libres : Depuis de nombreuses années la Ville organise des campagnes de stérilisation des chats libres afin d'anticiper leur surpopulation. Après capture les chats sont stérilisés, tatoués et remis sur site en bon état de santé après convalescence. Ils peuvent ainsi assurer leur rôle de prédateurs pour les rongeurs, sans générer les nuisances propres aux animaux errants.

Pigeons : Deux pigeonnières sont installés sur la commune, l'un au parc de l'Oiseau et l'autre à la Pierre-aux-prêtres, avenue de la Victoire. Ils ont pour objectif de détourner les pigeons des bâtiments avoisinants, en leur offrant un lieu de nourrissage et de nidification. La reproduction des oiseaux est surveillée et maîtrisée par la stérilisation des œufs.

Rats : La commune lutte contre la prolifération des rats sur son territoire, elle fait appel à une entreprise extérieure qui intervient deux fois par an sur l'ensemble des bâtiments et du réseau d'égouts. D'autres interventions peuvent être programmées si nécessaire.

Frelons asiatiques : Une entreprise extérieure intervient sur demande de la mairie pour détruire les nids situés sur les espaces et bâtiments publics lors de leurs périodes d'activités. Quand le nid est situé sur un terrain privé, la collectivité intervient auprès de la personne propriétaire ou locataire pour l'inciter à détruire le nid en expliquant la dangerosité de cette espèce vis-à-vis de l'homme et de la faune.

II - Les actions en faveur des ressources naturelles

La Ville met en place différentes actions en faveur des ressources : eau, sol et énergie. Un exemple concret est la réhabilitation du

parc de l'Oiseau en 2020 et en particulier de son canyon. L'aménagement de ce parc a intégré des actions écologiques telles que :

- le paysage a été modelé sans importation ou exportation de terres et le calcaire flâné utilisé provient d'une carrière environnante ; ce qui a permis de limiter l'impact carbone du chantier ;
- le traitement de l'eau provenant du canyon privilégie les UV par rapport au chlore ;
- des noues permettent de réguler le fort apport en eau lors des orages ;
- une partie de la flore est constituée de plantes indigènes.

Cet espace est également un projet social, permettant d'offrir un environnement agréable à des enfants qui, parfois, ne disposent pas de moyens pour partir en vacances.

A. GESTION DES SOLS

Le paillage des massifs : Cette action a de multiples bienfaits, elle permet de réduire l'évaporation d'eau et donc de diminuer les besoins d'arrosage. Cela permet également de limiter l'entretien et d'apporter des nutriments à la terre. Le paillage présent sur les massifs vient principalement d'élagueurs locaux. Cet apport extérieur est complété par un apport interne par broyage des tailles d'arbustes, ce qui permet de réduire l'achat de paillis. Le service parcs et jardins possède trois broyeurs pour ce fait. Dans certains cas, le service décide de laisser les feuilles aux pieds des arbres et arbustes afin de favoriser la production d'humus.

La végétalisation des cimetières : Depuis 2018 les cimetières ont été enherbés. Pour ce processus il n'y a pas eu besoin d'apports en terre ou en eau mais des semences appropriées après extraction du gravillon en surface.

1. Pigeonnier avenue de la Victoire
2. Massifs du centre administratif municipal
3. Canyon du Parc de l'Oiseau



1



2

1. Cimetière paysager
2. Cuves rue du Noyer Grenot

L'expérimentation des plantations denses :

- 1 325 plants d'arbres de 10 espèces différentes ont été plantés en février 2022 sur un talus au parc des Saules.
- Forêt urbaine : suivant le principe Miyawaki, une plantation dense sera réalisée au carrefour Planacassagne. La mise en place de cette action se veut participative avec le concours des éco-délégués des écoles qui seront invités à planter et à suivre le développement de ce projet. D'autre part des panneaux pédagogiques seront installés avant le chantier pour expliquer le principe de cet aménagement et les atouts apportés.

Défis Innovation : Expérimentation des revêtements de sol durable

Afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, la Ville d'Orly et le Cluster EMS, en lien avec l'EPA-ORSA-Grand-Paris-Aménagement, ont proposé d'expérimenter des revêtements de sols innovants sur les voiries provisoires de la ZAC Chemin des Carrières entre 2021 et 2024. Les expérimentations de revêtements innovants qui ont démarré devront démontrer qu'ils répondent aux nouveaux besoins liés à l'aménagement de voies routières que ce soit en réduisant les effets de chaleur urbain et/ou en valorisant des matériaux locaux.

Expérimentation des modules végétalisés « bocages urbains »

La ville a démarré en 2020 une réflexion pour l'implantation de modules végétalisés devant des structures municipales concernées par les mesures vigi-pirates. Ces « bocages urbains » sont une solution pour désimperméabiliser les sols, rendre le végétal autonome en ville, qui sera alimenté par les eaux de ruissellement.

B. GESTION RESPONSABLE DE L'EAU

Depuis de nombreuses années la Ville d'Orly met en œuvre des projets pour diminuer la consommation d'eau dans les activités liées aux espaces verts et à la propreté de la voirie. Cela permet d'économiser au maximum cette ressource naturelle dans un contexte de réchauffement climatique et d'économie des ressources.

Récupération de l'eau de la piscine : Depuis 2013 la piscine municipale de la Ville d'Orly recycle l'eau issue des deux vidanges annuelles des bassins, l'eau de nettoyage hebdomadaire des filtres, ainsi que les eaux de pluie collectées depuis les toits de l'infrastructure.

Cette eau est stockée dans cinq cuves de récupération pouvant contenir un volume de 700 m³. L'eau se nettoie naturellement de son chlore en l'absence de lumière et au contact des composés biologiques présents dans les eaux pluviales. Depuis la création du projet, cette eau était réutilisée par la voirie, au nettoyage des rues permettant l'économie de 1 000 m³ d'eau potable par an.



↑ Arrosage de jardinière



3



4

3. Fontaines kiosques îlots au Centre administratif municipal

4. Aquaponie place du 8 mai 1945

En lien avec le Cluster EMS, des tests d'irrigation ont été menés sur des jardinières témoins. Ceux-ci ont démontré que l'eau de piscine n'a aucun effet négatif sur la croissance des plantes arrosées et se révèle même être source partielle de nutriments. Suite à cette étude l'eau collectée sert depuis 2018 à l'arrosage des jardinières et massifs floraux de la ville.

Récupération de l'eau pluviale : Des cuves de récupération d'eau de pluie sont implantées place du Marché et à l'angle de Marcel Cachin et Marie Guérin afin de servir à l'arrosage des plantes du marché du vieil Orly. Egalement de nombreuses installations permettent de réguler l'eau de pluie lors des orages, comme les noues du parc de Saules, la rivière sèche du parc de l'Oiseau, le bassin de régulation situé place du 8 mai 1945 (gare Orly-ville) et le bassin du parc de l'Oiseau.

Des expérimentations et actions innovantes développées avec le Cluster EMS :

Fontaines « kiosques îlots » : Pour faire face à la problématique de vandalisme des bouches incendie en période de canicule, la Ville a expérimenté en 2019 une fontaine brumisatrice développée par une start-up. Suite à cette expérimentation les retours d'expérience des habitants ont servi aux partenaires à améliorer cette innovation et la Ville a bénéficié du dispositif dans le cadre d'une convention. La Ville possède aujourd'hui deux fontaines qui sont installées durant la période estivale.

Projet d'Aquaponie : En 2020, en lien avec le master SEE de Sorbonne Université et l'association l'SEE, la Ville a mis en place un prototype d'aquaponie au niveau du bassin

de la place du 8 mai 1945. Ce prototype a l'intention d'être un support pédagogique pour les habitants. Suite à la première phase d'expérimentation la Ville envisage un nouveau partenariat avec l'université afin de faire évoluer ce prototype sur une version plus accessible à la manipulation et à la pédagogie. Il sera déplacé au bassin du parc Méliès.

C. RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La géothermie un atout indéniable

Orly est une ville pionnière dans l'utilisation de la géothermie en France. Deux puits alimentent les logements et bâtiments administratifs en chauffage/ eau chaude sanitaire. Le bailleur exploite les deux puits situés sous le centre commercial Orlydis. Des chaudières d'appoint (rue Pierre Corneille) permettent, lors de périodes de très grands froids, de compléter la géothermie.

La Ville d'Orly continue de déployer la géothermie dans l'ensemble de ses projets avec l'ambition de passer de 75% à 85% de d'énergie produite. La géothermie permet à la Ville d'Orly d'aller plus loin que la réglementation environnementale au niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Décret tertiaire

Entré en vigueur en 2019, le décret tertiaire impose la réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire en France. La Ville d'Orly a lancé en 2022 un audit énergétique afin de mettre en place un plan d'actions permettant de réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux suivant le calendrier réglementaire.



1. Avenue des
Martyrs de
Châteaubriant
2. Rue Louis
Guérin

Mesures d'accompagnement :

• Pour une rénovation performante des maisons individuelles : Démarche Doremi

La Ville promeut depuis 2021 la démarche **Doremi**, proposée par l'EPT et les agences d'énergie, un dispositif innovant au service de la rénovation énergétique des maisons individuelles. Un accompagnement individuel est proposé aux artisans du territoire et aux orlysiens souhaitant réaliser des travaux pour une rénovation performante dans leur maison.

• Ateliers de sensibilisation CAUE

La Ville envisage un partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour la mise en place d'ateliers scolaires afin de sensibiliser les jeunes orlysiens aux questions de maîtrise de l'énergie et d'eau ainsi que des ateliers de sensibilisation pour aider les ménages à faire des économies d'énergie, de charge et d'eau.

Viser la sobriété des nouvelles opérations

La Charte de la construction durable permet de formaliser les ambitions de la Ville en terme de qualité d'habitat et de construction durable de la ville. Concrètement l'engagement numéro 7 propose de « viser la sobriété et la durabilité des nouvelles opérations ».

Avec cet engagement la Ville souhaite assurer une réelle durabilité dans le temps, basée sur une qualité mais aussi une sobriété de l'opération et des logements, encourageant : l'intégration d'une réflexion bioclimatique lors de la conception des bâtiments, le réemploi de matériaux locaux et l'utilisation de matériaux bio-sourcés, l'approche du projet via une analyse du cycle de vie, etc.



III - La qualité de l'espace public orlyzien

A. CIRCULER À ORLY

Plan de mobilité durable

En 2021 les actions du PMD ont permis l'aménagement des zones 20 et 30, une vélorue et une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), une offre de stationnements vélo, la mise en place des ateliers de réparation vélo et des actions de communication. Le PMD sera complété avec les orientations de l'étude pôle-gare en cours de réalisation, le plan de jalonnement piéton et cycliste qui sera lancé en septembre 2022 et des actions de sensibilisation et d'expérimentation pour accompagner le changement des comportements tout au long de l'année.

Parmi les actions d'aménagements du PMD, il est identifié la nécessité de jalonner les itinéraires cyclables structurants et les déplacements à pied vers les pôles générateurs de flux locaux et de rabattement vers les transports collectifs. Une étude sera lancée en septembre 2022 afin de définir un schéma directeur du jalonnement piéton et cycliste.

Le jalonnement comprendra deux volets : Le jalonnement des quartiers et points d'intérêts de la ville et le jalonnement des deux polarités du centre-ville : la place Gaston Viens et le Centre ancien.

Aide municipale à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) : Depuis 2019 la ville a mis en place une subvention accessible à tous les habitants d'Orly, sans condition de ressources, pour l'achat de VAE à hauteur de 25% du prix du vélo et plafonnée à 250€. En 3 ans la ville a subventionné plus de 90 achats.

Transports en commun

Le réseau de bus est composé de plusieurs lignes assurant une fonction de desserte locale importante pour se rendre vers les pôles d'emplois :

- la ligne RATP 183 desservant l'aéroport,
- la ligne 396 desservant le MIN de Rungis,
- les lignes 482, 483 et 2 noctiliens.

Le territoire d'Orly dispose également de réseaux de transports collectifs structurants à l'échelle régionale. Il est composé des transports suivants :

Le RER C (Deux gares : Orly-Ville et Les Saules) qui génèrent 1 674 694 montées/descentes par an, soit environ 4 800 montées/descentes par jour à Orly-Ville (SNCF, 2017).



↑ T9 place Gaston Viens

Le tramway T9 (trois stations : Gaston Viens, les Saules, Christophe Colomb) qui relie la Porte de Choisy à la place Gaston Viens depuis l'année 2020. Son tracé reprend en grande partie l'ancien tracé de la ligne de bus 183. Le T9 permet de relier Orly, et en particulier les quartiers Est, aux pôles d'emplois de Paris, d'Ivry-sur-Seine et de Choisy-le-Roi.

La Ville d'Orly a affirmé sa volonté de voir la ligne de tramway prolongée jusqu'à l'aéroport d'Orly, par l'avenue de la Victoire et le Pont de Rungis. Ainsi, le tramway T9 favorisera le rapprochement entre les zones d'habitat et le pôle d'emploi sur le domaine aéroportuaire.

Deux projets de transports collectifs, prévus ces prochaines années, favoriseront le report modal de la voiture vers le tramway et le bus :

- le métro 14 desservant l'aéroport d'Orly,
- et le projet de bus en site propre « TCSP Senia Orly ».

D'autres services de transport développés par le centre communal d'action sociale (CCAS) :

Taxi social : Depuis février 2013, un service de transport intra-muros destiné aux personnes ayant des difficultés de déplacement (fragilisées, isolées, vieillissantes et/ou en situation de handicap) circule du lundi au vendredi de 9h à 18h en journée continue (deux véhicules de sept places).

Orly'berté : Ce dispositif a pour objectif principal de favoriser le lien social, la solidarité et la rencontre intergénérationnelle en permettant à une personne ayant des difficultés à se déplacer de faire appel à un bénévole pour l'accompagner dans ses déplacements de courte distance. Les accompagnements peuvent se dérouler du lundi au dimanche à tout moment de la journée et avoir lieu en voiture (de l'accompagnant bénévole ou du bénéficiaire), à pied ou en transport en commun.

B. EFFACEMENT DES RÉSEAUX

En 2011, le syndicat Sipperec demandait à EDF d'enfourer l'ensemble des réseaux aériens en câbles nus d'ici fin 2019. Sipperec complète cette action en finançant l'enfouissement des câbles torsadés. En parallèle, la Ville profite de ces actions pour enfouir les réseaux de télécommunication et amener la fibre optique.

Au premier janvier 2022, 95% des travaux d'enfouissement des lignes basses tensions du réseau étaient réalisés même si le projet a été ralenti par la crise de la Covid 19.

Par ailleurs, en octobre 2019, l'ensemble des lignes hautes tensions aériennes du NPNRU ont été enterrées.

Enfouissement des réseaux ↓





1. Intervention nids de poule
2. Intervention balayeuse

C. QUALITÉ DE LA VOIRIE ET PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Maintenir la qualité de la voirie

Depuis 2019 un agent municipal « patrouilleur » a été affecté plus particulièrement au suivi de la voirie. Il a pour mission de signaler et prendre en compte les travaux éventuels de voirie (nids de poule, réparation de potelets, candélabres, mats d'éclairage et dépôts sauvages).

L'application mobile de la ville permet, par ailleurs, aux habitants de signaler des anomalies sur l'espace public.

Mobilier urbain

Différents modèles d'équipements existent selon les quartiers de la ville. Une démarche d'harmonisation est en cours au travers des projets de renouvellement urbain.

Propreté de l'espace public

Le service nettoyage voirie est constitué de 21 agents dont un chef de service et un adjoint au chef de service.

Le service nettoyage voirie a pour missions principales :

- Le nettoyage des voiries de la ville (49km), du mobilier urbain, des parkings souterrains, des fontaines et du lavoir,
- La gestion de la propreté au quotidien des secteurs dits sensibles (points noirs),
- La gestion des poubelles publiques de la ville (écolectos) qui sont au nombre de 550 environ,
- L'enlèvement des tags et graffitis,
- L'entretien des groupes scolaires et écoles,
- L'entretien des deux marchés de la ville,

- Le déneigement et sablage des trottoirs de la ville (plan de viabilité hivernal).

Ce service intervient suivant un planning établi en fonction des secteurs. En 2019 la Ville a adhéré à l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) dans le but de mettre en place une démarche d'amélioration continue de la qualité de son service propreté.

La collecte des déchets à Orly

Depuis le 4 avril 2022, une nouvelle organisation a été mise en place par l'EPT GOSB, suite à un changement du marché de collecte. Cette prestation concerne les ordures ménagères, les emballages recyclables (extension des consignes de tri depuis le 01/07/2021), le verre ménager, les déchets verts, les déchets toxiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques...

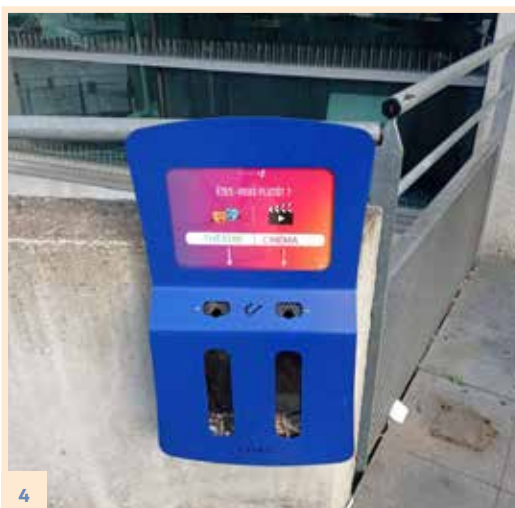
Des nouveaux calendriers ont été établis par secteur :



↑ Calendrier de collecte secteur mixte



3



4

- 3. Proposition de visuel projet d'habillage
- 4. Cendrier participatif

Lutte contre les incivilités :

La Ville lutte activement contre les dépôts sauvages. Depuis 2010, date d'installation des premières bornes enterrées de collecte des déchets, baptisées « tri-bornes », une collecte spécifique d'enlèvement de dépôts sauvages est effectuée 6/7 jours du lundi au dimanche.

Par ailleurs, un travail de sensibilisation est mené avec le bailleur Valophis Habitat dans le cadre de l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB). A cet effet, en 2022, un habillage de la plateforme piétonnière d'une centaine de bornes sera mis en place afin d'interpeller les habitants.

Distributeur de sacs pour déjections canines :

25 distributeurs de sacs à déjections canines sont proposés aux habitants. Cette action permet de diminuer la présence de déjections canines sur l'espace public. Par ailleurs la Ville aménage des espaces canins.



↑ Distributeur de sacs pour déjections canines

PARTIE 5 :

CONCLUSION

De part ce document de candidature la Ville d'Orly, cherche à présenter sa démarche de qualité de vie pour toutes les personnes habitant, travaillant ou passant sur la commune. Cette démarche globale se veut transversale pour les habitants et acteurs des territoires.

Ce qui motive la Ville d'Orly à poser sa candidature pour l'obtention de sa troisième fleur est le fruit des efforts de la municipalité pour améliorer continuellement la qualité de vie de ses citoyens. Les actions mises en œuvre et à venir permettent le développement et l'amélioration des espaces paysagers, des infrastructures, dans un contexte de réchauffement climatique et de crise de la biodiversité. Obtenir cette troisième fleur serait pour la Ville d'Orly un atout indéniable, participant à l'image de la commune et à son attractivité.

Annexes :

- Plaquette de présentation de l'Agenda 21
- Dépliant du Plan de mobilité durable
- Charte de la construction durable
- Dépliant du Plan de mobilité durable
- Orly Notre Ville N° 460
- Orly Notre Ville N° 465







www.mairie-orly.fr

